**FOURNITURE D'ELECTRICITE - LA REGION OCCITANIE - MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET SERVICES 2022-2023-2024**

Le lycée de Gragnague lance une consultation pour la fourniture d’énergie électrique de ses deux sites situés en France métropolitaine à Gragnague (31), sur la période 2022, 2023 et 2024.

Vous trouverez dans ce document les informations nécessaires pour formaliser votre offre.

GRAGNAGUE, le 23/05/2022

Les dossiers complets devront être déposés sur la plate-forme des marchés publics de l’AJI

Tous vos mails durant la phase d’appel d’offres doivent être adressés aux personnes suivantes, qui seront les seules destinataires des échanges :

Joelle EFFORSAT, Région OCCITANIE : j[oelle.efforsat@laregion.fr](mailto:oelle.efforsat@laregion.fr)

Dana SCHMIT, cabinet ICE : [dschmit@ste-ice.com](mailto:dschmit@ste-ice.com)

**Planning prévisionnel :**

|  |  |
| --- | --- |
| Publication de la consultation | Lundi 23 mai 2022 |
| Remise des offres 1er tour par le candidat | Mardi 7 juin à 9h00 |
| Remise des offres 2ème tour - offres fermes | **Jeudi 9 juin à 9h00** |
| Décision LYCEE | Jeudi 9 juin avant 17h00 |
| Signature du contrat final | **Juin 2022** |

**Le contratseraétabli ainsi :**

Titulaire : Madame La Proviseure du lycée Gragnague

SIRET : 20009660000016

Adresse de facturation : 1185 route des Coteaux 31380 GRAGNAGUE

Payeur : Lycée deGRAGNAGUE

Signataire du contrat : Monsieur David Marcos, Proviseur référent

Adresse du site C2 et des sites éclairage extérieur C4 et C5 du Lycée Gragnague : 1185 route des Coteaux 31380 GRAGNAGUE

Adresse des sites C5Logements du lycée Gragnague1092 route des Coteaux 31380 GRAGNAGUE

Sommaire

[1. Contexte 3](#_Toc104190912)

[1.1. Présentation du Lycée Gragnague 3](#_Toc104190913)

[1.2. Démarche de l’appel d’offres 3](#_Toc104190914)

[1.3. Périmètre de la consultation 3](#_Toc104190915)

[1.4. Organisation contractuelle 4](#_Toc104190916)

[1.5. Durée du contrat et début de fourniture 4](#_Toc104190917)

[2. Cahier des charges 5](#_Toc104190918)

[2.1. Prix 5](#_Toc104190919)

[2.2. Arenh 5](#_Toc104190920)

[2.3. Horo-saisonnalité : 5](#_Toc104190921)

[2.4. Marché de Capacité 5](#_Toc104190922)

[2.5. Certificats d’Economie d’Energie 6](#_Toc104190923)

[2.6. Garantie du prix 6](#_Toc104190924)

[2.7. Facturation 6](#_Toc104190925)

[2.8. Modalités de règlement des comptes 7](#_Toc104190926)

[2.9. Critères d'attribution des marchés publics 8](#_Toc104190927)

[2.10. Garantie / caution bancaire 8](#_Toc104190928)

[2.11. Reporting 8](#_Toc104190929)

[2.12. Suivi opérationnel du contrat 9](#_Toc104190930)

[3. Conditions de réponse à l’appel d’offres 9](#_Toc104190931)

[3.1. Validité de l’offre 9](#_Toc104190932)

[3.2. Confidentialité 9](#_Toc104190933)

[3.3. Propriété des réponses à la consultation 9](#_Toc104190934)

[3.4. Structure de la réponse 9](#_Toc104190935)

[4. Annexes 10](#_Toc104190936)

# Contexte

## Présentationdu Lycée Gragnague

Une image contenant terrain, ciel, extérieur, saleté

Description générée automatiquement

A Gragnague, un nouveau lycée à énergie positive va voir le jour.

Ce nouveau lycée polyvalent, porté à 100% par la Région Occitanie, accueillera près de 1 800 élèves et proposera des formations générales ainsi que professionnelles dans le domaine du numérique.

En raison du contexte sanitaire qui a conduit à l’arrêt temporaire du chantier lors du confinement, il a été décidé de décaler son ouverture initialement prévue en 2021, d’un an, afin de garantir des conditions d’accueil optimales aux élèves. Ainsi, les classes de seconde et de première seront accueillies en même temps dès l’ouverture du lycée en 2022.

Caractéristiques techniques

Prise en mains des locaux par le lycée fin août 2022.

Le raccordement Lycée est sous tension depuis le 7 janvier 2022. Le Lycée est équipé d’un générateur photovoltaïque de 481 kWc. L’électricité produite sera autoconsommée sur place avec vente du surplus.

Les besoins annuels finaux (autoconsommation déduite) sont estimés à environ 255 MWh.

Les 7 raccordements logements seront mis sous tension début juin 2022.

Les 2 raccordements éclairage extérieur seront mis sous tension en juillet ou août 2022.

## Démarche de l’appel d’offres

Nous attendons de vous que vous nous fournissiez une proposition en adéquation avec le cahier des charges.

Le processus de sélection se déroulera selon le planning prévisionnel indiqué en introduction, dont les dates sont néanmoins susceptibles d’être modifiées.

## Périmètre de la consultation

La consultation porte sur 10PDL représentant une consommation d’environ 480 MWh.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Site** | **Domaine de Tension** | **Segment** | **Formule Tarifaire d’Acheminement** | **RAE** | **Conso annuelle (MWh)** |
| **Lycée** | HT | C2 | HTA-PF LU | 50090538434053 | 330 MWh |
| **Eclairage extérieur plateau sportif** | BT | C4 | BT>36kVA- CU | En cours de création | 40 MWh |
| **Eclairage extérieurzone gymnase** | BT | C5 | BT<36kVA- CU | En cours de création | 5 MWh |
| **Villa 3** | BT | C5 | BT<36kVA- CU | 50074180629729 | 15 MWh |
| **Villa 4** | BT | C5 | BT<36kVA- CU | 50081416519705 | 15 MWh |
| **Villa 5** | BT | C5 | BT<36kVA- CU | 50088652409772 | 15 MWh |
| **Villa 6** | BT | C5 | BT<36kVA- CU | 50003124189851 | 15 MWh |
| **Villa 7** | BT | C5 | BT<36kVA- CU | 50010360079836 | 15 MWh |

Les consommations prévisionnelles,sont données à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de volume de consommation. Cette prévision sera réajustée en fonction des consommations réelles.

Le client prévoit une progression à la hausse de sa consommationsur le lycée qui acceuilira à terme 1800 élèves.

Les informations détaillées sur les sites figurent dans « Grille des réponses techniques et financières LYCEEGRAGNAGUE» : code site, nom, adresse, SIRET, RAE, segment technique, TURPE, puissances souscrites, consommations par poste, etc…)

**Le client vous donne également son accord afin de collecter des informations techniques et contractuelles auprès de l’opérateur réseau Enedis. Le mandat à ce titre est inséré dans la consultation.**

## Organisation contractuelle

A l’issue de la présente consultation, l’attribution du marché fera l’objet de la signature d’un contrat cadre : le contrat signé par le clientengagera fermement l’ensemble des sites.

Les différents éléments contractuels seront donc les suivants :

* Document d’acceptation de l’offre du fournisseur retenu : ce document sera signé par le fournisseur et par le client le jour de l’attribution de l’offre.
* Lecontrat signé parMonsieur David Marcos, Proviseur référent du lycée GRAGNAGUE, dans le meilleur délai après acceptation de l’offre, il détaille l’ensemble des conditions négociées.

Pour des raisons de simplicité, le clientsouhaite une structure de type **contrat unique** (contrat fourniture et acheminement) pour la totalité du périmètre indiqué dans l’appel d’offres.

## Durée du contrat et début de fourniture

Pour le lycée (C2) : la consultation porte sur la fourniture d’électricité **pour la période du07janvier 2023 au 31 décembre 2024**.

Pour les Villas (7 C5 logements) : **démarrage prévu en juin 2022(dès que possible après mise sous tension) jusqu’au 31 décembre 2024**.

Eclairage extérieur plateau sportif et zone gymnase (C4 et C5) : **démarrage prévu entre juillet et août2022 jusqu’au 31 décembre 2024**

# Cahier des charges

## Prix

* + 1. **Prix incluant un approvisionnement ARENH (indexée Arenh)**

Le client souhaite une offre avec un prix fixe tenant compte d’un approvisionnement Arenhou, le cas échéant, de **tout autre dispositif qui se substituera à l’Arenh** et permet au consommateur de bénéficier de la compétitivité du parc nucléaire français, pour la durée du contrat (de 2023 à 2024 inclus).

## Arenh

* + 1. Le candidat précisera la part Arenh prévisionnelle, sur 2023/2024. Nous préférons que cette **part Arenh soit ferme et ne donne pas lieu à régularisation**. Le candidat précisera ce qu’il en est.
    2. Le candidat précisera les modalités applicables en cas de dépassement du plafond de l’Arenh :
  + Conditions de fixation du prix des volumes à racheter,
  + Impact sur l’obligation de capacité et modalités de rachat des garanties de capacité manquantes,
  + Possibilité (non obligatoire) d’acheter, **en amont** du guichet Arenh, des volumes de base en quantité supérieure au volume nominal non Arenh, de manière à se couvrir partiellement en cas de dépassement du plafond Arenh. **Préciser la faisabilité, possibilité et les modalités pratiques**.

Le candidat fournira un **fichier Excel** permettant de simuler simplement le prix de fourniture résultant, en fonction des différentes prises de position sur le marché, du prix de l’Arenh, du pourcentage d’écrêtement, du prix de rachat du volume écrêté, du prix du marché de capacité.

## Horo-saisonnalité :

Nos compteurs sont actuellement paramétrés avec des signaux identiques aux signaux du Turpe.

Nous souhaitons garder, pour des raisons de gestion vertueuse de la consommation d’électricité par nos sites, mais aussi pour ne pas pénaliser des sites gros consommateurs été par rapport à des sites gros consommateurs hiver, une différentiation tarifaire 4postes (P, HPH, HCH, HPE,HCE).

**Nous privilégions un découpage tarifaire calqué sur l’horo-saisonnalité du Turpe**, qui permet à nos sites de prévoir et contrôler facilement leurs factures.

Les formules de clic seront donc horo-saisonnalisées.

## Marché de Capacité

Le candidat précisera les modalités de calcul et de facturation de l’obligation de capacité :

* + 1. Modalités de couverture de notre obligation de capacité (pour tous les sites) :

**Par défaut**, nous souhaitons que le prix de la capacité applicable à nos sites soit égal à la **moyenne des enchères** de capacité ayant lieu entre la date de signature du contrat et le début de l’année de livraison.

* + 1. Calcul de l’obligation de capacité :

Le candidat précisera, les coefficients applicables, pour chaque année : 2022, 2023 et 2024, par tranche horo-saisonnière (P, HPH, HCH, HPE, HCE).

* + 1. Régularisation :

Le fournisseur précisera les modalités de régularisation de la capacité.

Le candidat précisera les modalités de régularisation de la capacité en cas de dépassement du plafond Arenh.

* + 1. Facturation de la capacité :

La facturation de la capacité sera étalée sur les mois concernés de l’année de livraison (janvier – février – mars – novembre – décembre). Cet étalement ne donnera pas lieu à un surcoût.

Le coût de la capacité apparaîtra de préférence sous forme d’une ligne séparée sur la facture.

## Certificats d’Economie d’Energie

Le coût CEE proposé par le candidat sera fixe sur 2022-2023 et 2024.

Les modalités de calcul du coût, en cas d’évolution des coefficients applicables en cours de période, seront précisées.

Le coût CEE donnera lieu de préférence à une ligne spécifique sur la facture.

## Garantie du prix

Les impôts, taxes et contributions exigibles au point de livraison et qui incombent légalement au client final (CSPE, CTA, taxes locales et départementales, TVA) seront refacturées à l’euro l’euro par le fournisseur.

Il en va de même des coûts de distribution.

Hormis les composantes listées ci-dessus, le prix remis par le fournisseur devra intégrer toutes les taxes, contributions et autres surcoûts financiers qui lui incombent légalement. Il ne pourra se prévaloir d’une quelconque modification des textes en vigueur pour revoir les prix contractuels à la hausse.

## Facturation

* + 1. Modalités de facturation

Le fournisseur devra être en mesure de facturer mensuellement tous les sites.

Le candidat précisera pour chaque site le mode opératoire de facturation (mode réel ou estimé) et le mode de régularisation le cas échéant.

Chaque site sera facturé individuellement.

La facture sera réglée par virement par mandat administratif.

* + 1. Format de la facture

La facture devra intégrer a minima les éléments suivants :

* + date de début et date de fin de la période de consommation,
  + numéro et date d’émission de la facture,
  + détail des consommations par postehorosaisonnier et au global,
  + coûts de fourniture par poste horosaisonnier et au global,
  + coûts d’acheminement détaillés (composante comptage, composante gestion, part puissance du Turpe, part énergie, volume et montant des dépassements),
  + détail des contributions et taxes diverses (CSPA, CTA, taxes locales, taxes départementales, TVA)
  + puissances souscrites par poste horo-saisonnier,
  + puissances atteintes par poste horo-saisonnier,
  + énergie réactive,
  + index de début et de fin de période de facturation, pour chaque tranche horo-saisonnière, pour l’acheminement et pour la fourniture si différent.

Le candidat annexera à sa réponse un exemple de facture C2, C4 et C5.

## Modalités de règlement des comptes

* + 1. Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement sont présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-FCS et sont établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le type (lycée ou logements) ;

- le nom ou la raison sociale du créancier ;

- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;

- le cas échéant, le numéro de SIRET ;

- le numéro du compte bancaire ou postal ;

- le numéro du marché public ;

- la désignation de l'organisme débiteur ;

- la date d'exécution des prestations ;

- le montant des prestations admises, établi conformément au détail des prix unitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfactions ;

- les montants et taux de TVA légalement applicables ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;

- la date de facturation ;

Les demandes de paiement doivent parvenir à l’adresse suivante :

**Lycée Gragnague**

**1185 route des Coteaux 31380 GRAGNAGUE**

**Siret 20009660000016**

**Dispositions applicables en matière de facturation électronique :**

**INFORMATION IMPORTANTE :**

**FACTURATION ELECTRONIQUE : CHORUS PRO**

Dans le cadre des marchés publics, l'usage de la facturation électronique devient progressivement obligatoire et ce d'ici le 1er janvier 2020.

L’obligation faite à l’Etat d’accepter les factures électroniques est élargie aux collectivités territoriales et à tous les établissements publics à compter **du 1er janvier 2017**.

L’ordonnance du 26 juin 2014 définit **le calendrier d’obligation de facturation électronique** pour les émetteurs de factures à destination de l’Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs :

* **1er janvier 2017 : obligation pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques** ;
* 1er janvier 2018 : obligation pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) ;
* 1er janvier 2019 : obligation pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) ;
* 1er janvier 2020 : obligation pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

A cet effet, l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) a proposé **une solution technique mutualisée et gratuite aux entreprises, aux collectivités locales et établissements publics.**

Cette solution, **intitulée Chorus Pro** permet le dépôt, la réception, la transmission des factures électroniques et leur suivi, et sera mise gratuitement à la disposition des fournisseurs.

*>>*[*Présentation de la solution Chorus Pro (colloque de l'AIFE) - 08/04/2015*](http://www.economie.gouv.fr/aife/facturation-electronique-ministere-des-finances-presente-caracteristiques-solution-2017)

*>>*[*En savoir plus sur l'ouverture de Chorus Pro*](http://www.economie.gouv.fr/facturation-electronique-ouverture-chorus-pro-etape-majeure-simplification)

Le site [Communauté Chorus Pro](https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/)permet de trouver toutes les informations utiles pour comprendre le fonctionnement de Chorus Pro et choisir le mode de raccordement ou d'utilisation qui conviendra le mieux à votre entreprise.

## Critères d'attribution des marchés publics

Les critères retenus pour l'attribution des marchés publics sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 80 % |
| 2-Valeur technique | 20 % |

**Le prix sera apprécié au regard de la grille de réponse financière à compléter et remettre**

**La valeur technique sera appréciée du mémoire de réponse, de la grille de réponse technique et ses annexes (exemple facture, contrat proposé)**

La réponse au marché public devra être rédigée en langue française et devra parvenir au plus tard aux dates et heures indiquées sur les documents de remise en concurrence.

Les modes de transmission autorisés sont les suivants : par voie dématérialisée.

## Garantie / caution bancaire

Aucune garantie, caution ou dépôt ne pourront être demandés, et ce pour l’ensemble du périmètre.

## Reporting

La qualité du reporting proposé constitue pour le client une composante importante dans le choix du fournisseur.

De manière générale, nous souhaitons un reporting disponible sur un site internet (espace client) dédié, avec un accès centralisé.

* + 1. Espace client

L’accès à l’espace client sera simple, rapide et sécurisé. Celui-ci devra inclure :

Pour chaque site :

* La copie *pdf* des factures, avec un historique depuis le début du contrat de fourniture et disponible 12 mois après la fin du contrat ;
* Les données techniques et de consommation du site (statistiques de consommation par tranche horo-saisonnière et par mois, avec historique d’au moins un an ;index, puissances souscrites, autres informations contractuelles)
  + 1. Engagement de consommation

Compte tenu des caractéristiques de la consommation de nos sites, et surtout démarche d’optimisation des consommations, la consommation réelle peut être différente du prévisionnel.L’offre sera sans engagement de consommation.

## Suivi opérationnel du contrat

Le candidat précisera quels seront les interlocuteurs du client :

* En phase de démarrage du contrat
* En phase opérationnelle :

Responsable grands comptes (interlocuteur commercial et contractuel),

Contact facturation,

Contact technique (relations GRD, changement de contrat d’acheminement, etc…),

Il précisera les modalités pratiques (mail, téléphone, horaires…).

# Conditions de réponse à l’appel d’offres

## Validité de l’offre

L’offre ferme,remise pour midi devra avoir une durée de validité d’au moins 5 heures.

## Confidentialité

Le résultat de la négociation est couvert par la confidentialité sauf obligation d’en faire état par obligation légale, et notamment aux commissaires aux comptes et à toute autre autorité administrative ou judiciaire dûment habilitée à en connaître.

Le Fournisseur s’interdit de divulguer à toute tierce partie le résultat de la négociation.

## Propriété des réponses à la consultation

A l’issue de l’appel d’offres, les propositions non retenues demeurent la propriété exclusive du candidat.

## Structure de la réponse

Dans le cadre de cet appel d’offres, nous vous prions de bien vouloir nousretourner les éléments suivants **dans les délais et aux personnes précisés en début de document.**

**Le dossier de réponse** :

Il inclura au minimum :

* **Mémoire de réponse du candidat incluant la présentation du candidat et du marché**
* **Grille des réponses techniques et financières LYCEE GRAGNAGUE** :trois feuilles à compléter : fiche Accueil, BPU-prix et réponse technique. Merci de ne pas modifier la structure du document.
* Fichier Excel permettant de **simuler simplement le prix de fourniture**, en fonction des différentes prises de position sur le marché, du prix de l’Arenh, du pourcentage d’écrêtement, du prix de rachat du volume écrêté, du prix du marché de capacité.
* **Exemples de facture** C2, C4 et C5.
* **Contrat :** Le candidat proposera le contrat cadre.

# Annexes

* **Annexe 1:** Grille des réponses techniques et financières LYCEE GRAGNAGUE (3 feuilles à compléter)

**Pièces constitutives du marché :**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

* l’acte d’engagement (AE)
* le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C. P.)
* les bons de commande
* l’offre du candidat